



Assurance perte de bagages de U.S. Bank Canada

Vue d'ensemble

L'assurance perte de bagages de U.S. Bank Canada est offerte à tous les titulaires de carte commerciale de U.S. Bank ou à tous les voyageurs autorisés ayant payé la totalité des coûts de leur voyage par transporteur public en utilisant la carte d'entreprise U.S. Bank Canada, la One Card (Carte unique) ou le Système de voyage centralisé (Central Travel System, CTS).

Fonctionnement : couverture

L'assurance perte de bagages offre aux voyageurs autorisés un niveau de sécurité et de protection supplémentaire. U.S. Bank Canada remboursera les titulaires de carte pour les bagages perdus ou endommagés si le paiement du transporteur public pour la perte ou les dommages est inférieur à la réclamation du titulaire de carte. Cette couverture s'applique à la fois aux bagages enregistrés et aux bagages à main.

La réclamation pour perte de bagages du titulaire de carte doit être soumise et payée par la compagnie aérienne avant qu'une réclamation puisse être soumise à U.S. Bank Canada.

La couverture de l'assurance perte de bagages ne s'applique qu'aux pertes dépassant le remboursement du transporteur public. La couverture supplémentaire maximale prévue dans le cadre de cet accord pour la carte d'entreprise U.S. Bank Canada, la One Card et le CTS est de 1250 CAD.

Le remboursement total ne dépassera pas le montant de la réclamation ou le montant du remboursement de la part du transporteur public.



Carte d'entreprise, One Card et CTS

Perte	Transporteur public	U.S. Bank Canada
1 500 \$	0 \$	0 \$
1 500 \$	1 250 \$	250 \$
2 500 \$	1 000 \$	1 000 \$
3 000 \$	1 500 \$	1 250 \$

Veuillez noter que les montants sont indiqués en CAD

Exclusions

Cet avantage ne couvre pas :

- les animaux;
- les automobiles, l'équipement ou les pièces automobiles, les motocyclettes, les bateaux, les moteurs ou autres véhicules motorisés ou moyens de transport;
- les vélos (sauf s'ils sont enregistrés auprès du transporteur public);
- les lentilles de contact, les lunettes, les prothèses auditives, les dents artificielles, ponts dentaires, les membres artificiels, les dispositifs médicaux ou autres appareils médicaux ou dentaires amovibles;
- l'argent, les titres, les cartes de crédit, les chèques ou chèques de voyage et autres instruments négociables;
- les billets, les documents, les clés, les pièces de monnaie, les actes notariés, les lingots, les timbres, les denrées périssables, les consommables, les parfums ou les bijoux;
- les appareils photo (numériques et argentiques), les assistants numériques personnels, les ordinateurs personnels, les téléphones cellulaires et autres appareils électroniques;
- le matériel de sport;
- les articles d'affaires;
- les œuvres d'art et autres objets de collection;
- les meubles, les tapis ou les moquettes domestiques;
- les bagages détenus, saisis, mis en quarantaine ou détruits par les douanes ou une agence gouvernementale;
- les articles spécifiquement identifiés ou décrits qui sont assurés par une police d'assurance distincte;
- les pertes résultant d'abus, de fraudes ou d'actes hostiles de quelque nature que ce soit (y compris, mais sans s'y limiter, une guerre, une invasion, une rébellion ou une insurrection);
- les articles expédiés en fret.

Déposer une réclamation

Pour accélérer le traitement des réclamations par l'intermédiaire de U.S. Bank Canada, vous devez d'abord régler votre réclamation de remboursement auprès du transporteur. Si votre perte dépasse le remboursement par le transporteur et entre dans le cadre des directives de notre entente, la couverture de U.S. Bank Canada s'applique. Une fois que le transporteur public a payé votre réclamation, une réclamation peut être déposée auprès de U.S. Bank Canada.

Pour déposer une réclamation, communiquez avec votre administrateur de programme de cartes. Votre administrateur de programme communiquera avec U.S. Bank Canada pour lancer le processus de réclamation. Veuillez vous préparer à fournir les renseignements suivants :

- Formulaire de réclamation du transporteur public
- Liste des articles avec les valeurs correspondantes
- Copie du chèque émis par le transporteur
- Copie du reçu pour l'achat du billet